

Bordereau de signature

DEC2018_0233



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/12/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/12/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-03)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES

REF : CN/RE

DEC2018_ 0233

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 18D37 RELATIVE A LA VEILLE MEDICALE, SANTE ET PREVENTION AU SEIN DE LA CRECHE FAMILIALE, DE LA CRECHE COLLECTIVE ET DU MULTI ACCUEIL DE NOISIEL.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, et le Décret n°2017-516 du 12 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté N°ARR2017_0235 de Monsieur le Maire portant délégation de fonction à Monsieur Patrick Ratouchniak, 5^{ème} Maire-adjoint, pour signer les décisions relatives aux marchés d'un montant inférieur à 25 000 euros HT,

CONSIDERANT le souhait de la Commune d'organiser de la veille médicale, pour répondre au mieux aux obligations et missions conformes à la réglementation, et aux missions spécifiques liées aux structures de la petite enfance,

CONSIDERANT que l'offre de la société Crèche Santé & Prévention est économiquement avantageuse,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 14.03.19 « Veille médicale, santé et prévention », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société CRECHE SANTE & PREVENTION (Eurl Enfance et Compétences), sise 47 rue Marcel Dassault à BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX (92517), le marché public de services n°18D37 relatif à la veille médicale, santé et prévention, dont les prestations sont réparties et exécutées au sein de la Crèche Familiale, de la Crèche Collective et du Multi Accueil de Noisiel, pour un coût mensuel de 800 € HT (960 € TTC).

Le marché est conclu pour une durée de douze mois, à compter de la date de sa notification. Il est reconductible tacitement, une fois pour une période de douze mois, sans que la durée totale ne dépasse deux ans.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2018_ 0233
portant sur la conclusion du marché public de services n°18D37 - Veille médicale

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 29 NOV. 2018

Pour le Maire, et par délégation,
Le Maire-Adjoint en charge des Finances,
des Marchés Publics et de la Vie des quartiers



Patrick RATOUCHE

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le - 3 DEC. 2018
Affiché en Mairie le - 3 DEC. 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le - 3 DEC. 2018
Notifié le

2/2

